

Hervé HARRAND  
1, Chemin des Boulois  
70100 Ancier  
tél.: 03.84.65.23.11  
email : [françoise.harrand@free.fr](mailto:françoise.harrand@free.fr)

à Ancier, le 27/10/2025

Objet : Réclamation concernant le classement de mes parcelles ZH21 et C731 (ex C388)

Madame,

Lors de la première réunion du 7 Juin 2014 à la mairie de La Chapelle-Saint-Quillain concernant le zonage d'assainissement, la parcelle ZH21 paraissait dans le PLUIH en hâchuré.

Une surface de 34 ares était classée AU sur la parcelle C731 (ex 388) en face.

Lors d'un rendez-vous, le 17 Juin 2014 à Gy avec madame MILESI et madame BRENET, j'ai appris que la parcelle 21 avait été supprimée pour des raisons de quotas revus à la baisse.

Je rappelle que la parcelle ZH21 m'a été attribuée au remembrement en place de la parcelle C396 de 33,40 ares à la demande de monsieur OLIVE Robert (maire et président de l'AF) pour faire des lots que la commune a vendu en me promettant qu'il serait constructible suite à l'extension de l'agglomération (doc. 1).

Le 28 Mai 2015, une technicienne du cabinet VERDI m'a remis une photocopie d'un plan de la DREAL, où ma parcelle apparaissait en zone humide. Un technicien, le 17 Juin 2025 m'avait montré les résultats des sondages qui étaient positifs.

Ma parcelle C731 (ex C388) qui était en AU sur 33 ares n'est pas dans le zonage d'assainissement, mais classée N et n'étant pas zone humide.

La Chapelle-Saint-Quillain étant le bourg centre et dotée d'un assainissement collectif vient de rénover ses réseaux (eau, assainissement et épuration en cours où l'habitat est regroupé, peu de dents creuses et une population en hausse).

Vu la demande espérée sur les 15 prochaines années, avec la proximité de Besançon, TGV, attrait de la campagne, peu de dents creuses desservies ont été créés lors du PLUI de 2016 dans le bourg centre.

Je pense que ma parcelle ZH21 pourrait être construite pour les raisons suivantes :

- les zones humides ne concernaient pas une bande 18 m sur 62 m en bordure de la ruelle de la grande raye plus un triangle contre la parcelle C772 (doc. 2) soit 14,4 ares
- Prise dans le zonage d'assainissement (doc. 3),
- échange à la demande de la commune pour faire des lots à bâtir,
- cette parcelle fait l'objet d'un arrêté de non opposition avec une déclaration préalable au nom de l'état favorable en date du 27 Avril 2009 (doc. 4),

La construction m'a donc été autorisée sur la ZC21 sous réserve de viabiliser dans un premier temps les parcelles côté centre village.

La stabulation de la famille Laruppe me condamnait 12 ares de terrain suite à la distance de 100 m à respecter. La stabulation ayant été désaffectée, j'ai donc pu faire des lots côté pays comme demandé.

Les extensions ont été dimensionnées en tenant compte de la totalité du projet :

- SIED, projet pour 7 lots (doc. 5),
- mise en souterrain (EDF, TELECOM, eau, égouts ) à ma charge, avec raccordement aux poteaux situés en face,
- traversée de la RD23 pour tous les réseaux faite par la commune avec ma participation à hauteur de 1400 euros,
- le goudronnage et l'éclairage de la rue de la grande raye ont été réalisés par la commune.

Vous remerciant de bien vouloir prendre en considération ces paramètres, afin de finaliser le projet du PLUIH, veuillez agréer madame mes sincères salutations.

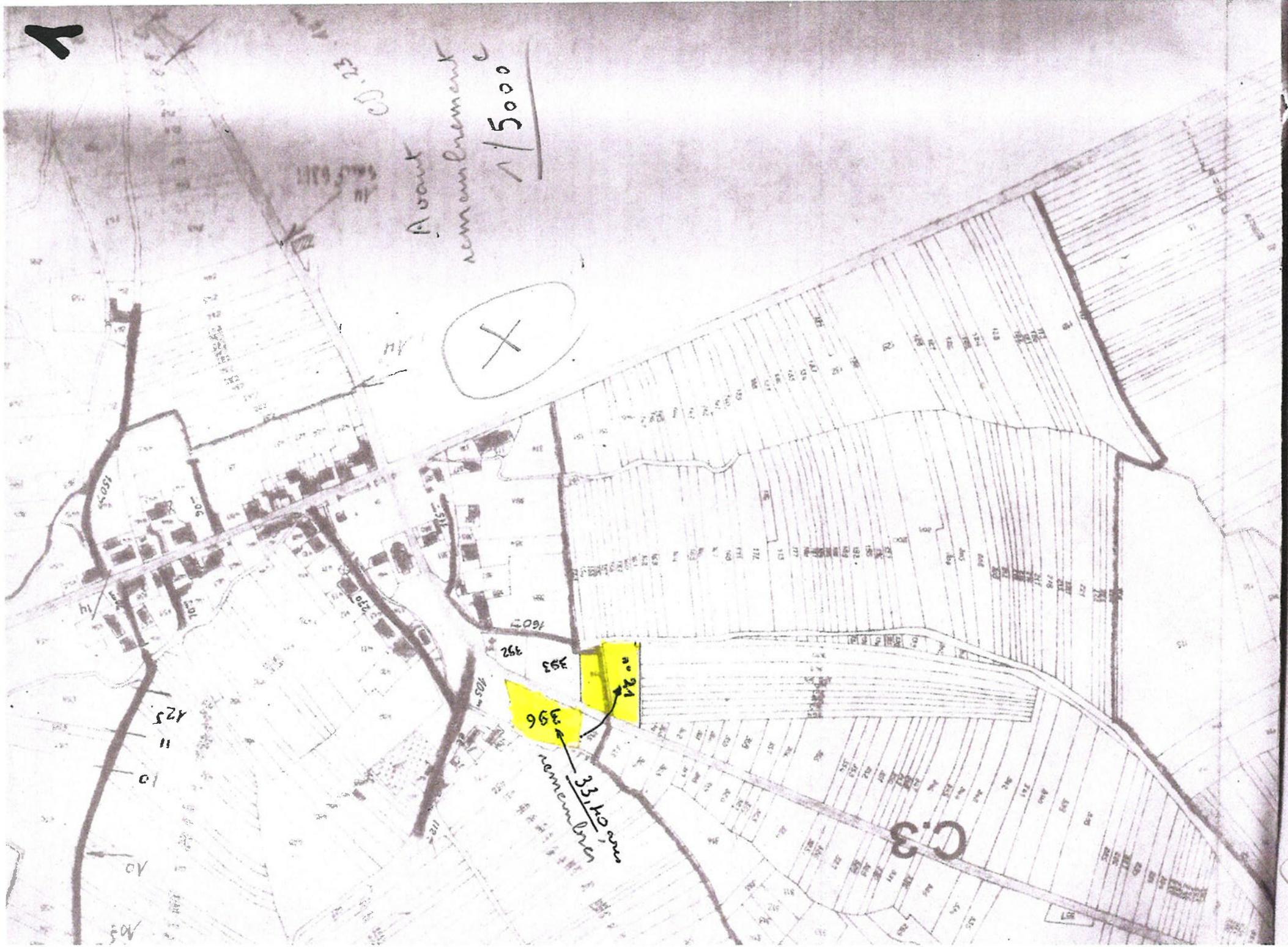
A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. F. A. S.', written in a cursive style.

1

C.S. 23

À bout  
remembrement  
1/5000

X



125  
11  
10  
10  
105

392  
393  
394  
396

33,40 are  
remembrement

C.S.

1

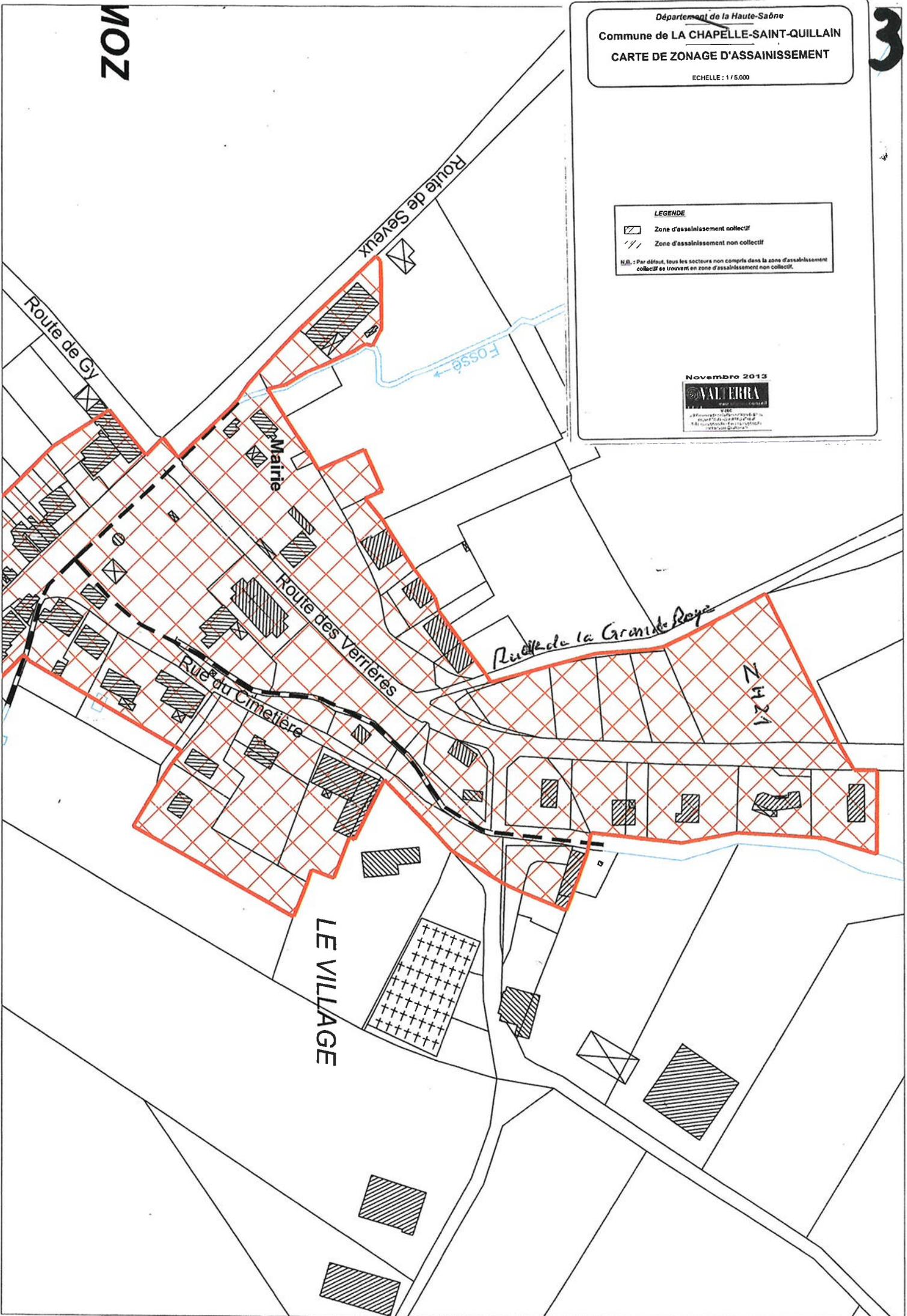


MOZ

**LEGENDE**

-  Zone d'assainissement collectif
-  Zone d'assainissement non collectif

N.B. : Par défaut, tous les secteurs non compris dans la zone d'assainissement collectif se trouvent en zone d'assainissement non collectif.





Commune de La Chapelle-Saint-Quillain

dossier n° DP 070 129 09 00001

date de dépôt : 03 mars 2009

demandeur : Monsieur HARRAND Hervé

pour : lotissement de 3 lots

adresse terrain : Rue de la Verrière, à La Chapelle-Saint-Quillain (70700)

**ARRÊTÉ**

**de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable au nom de l'Etat**

**Le maire de La Chapelle-Saint-Quillain,**

Vu la déclaration préalable présentée le 03 mars 2009 par Monsieur HARRAND Hervé demeurant 1 Chemin des Boulois, Ancier (70100);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour un lotissement de 3 lots ;
- sur un terrain situé Rue de la Verrière, à La Chapelle-Saint-Quillain (70700) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°2008-1353 du 19 décembre 2008 ;

Vu L'avis réputé favorable du maire en date du 03/03/09

Vu la déclaration complémentaire en date du 10/04/09 précisant la totalité de l'unité foncière

Considérant que le projet objet de la déclaration consiste, sur un terrain situé à Rue de la Verrière, à La Chapelle-Saint-Quillain (70700), en la réalisation d'un lotissement de trois lots

**ARRÊTE**

**Article 1**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable sous réserve du respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

**Article 2**

L'unité foncière étant située en limite du Périmètre Actuellement Urbanisé (P.A.U.), la constructibilité autorisée, dans un souci de cohérence avec le bâti existant, ne pourra s'effectuer dans un 1er temps que conformément au plan annexé au présent arrêté (correspondant aux parcelles cadastrées n° C 391, C392, et C393).

Fait à La Chapelle-Saint-Quillain, le

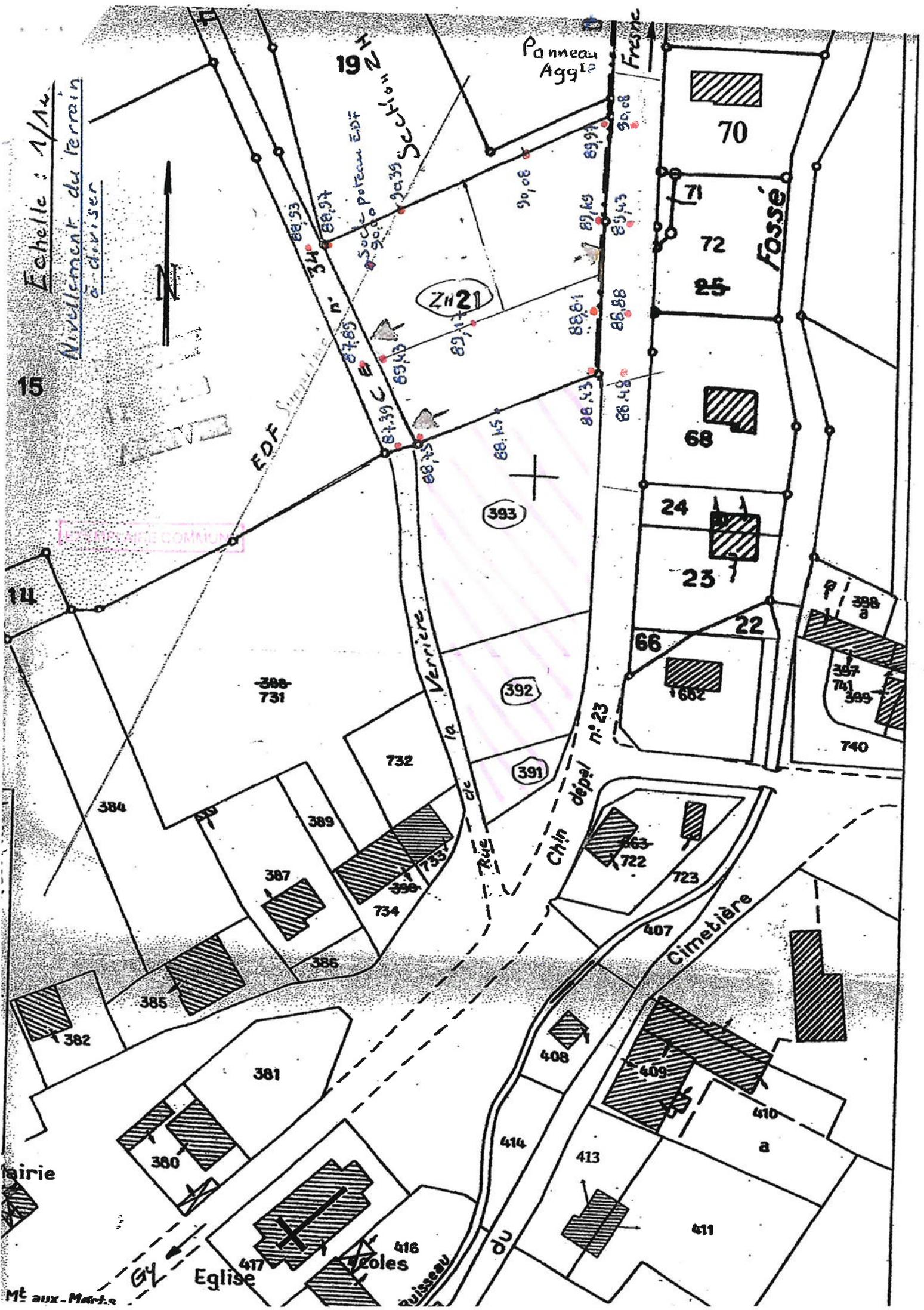
**27 AVR. 2009**

Le maire,



*Baudouin*

Echelle : 1/100  
Nivellement du terrain  
à diviser





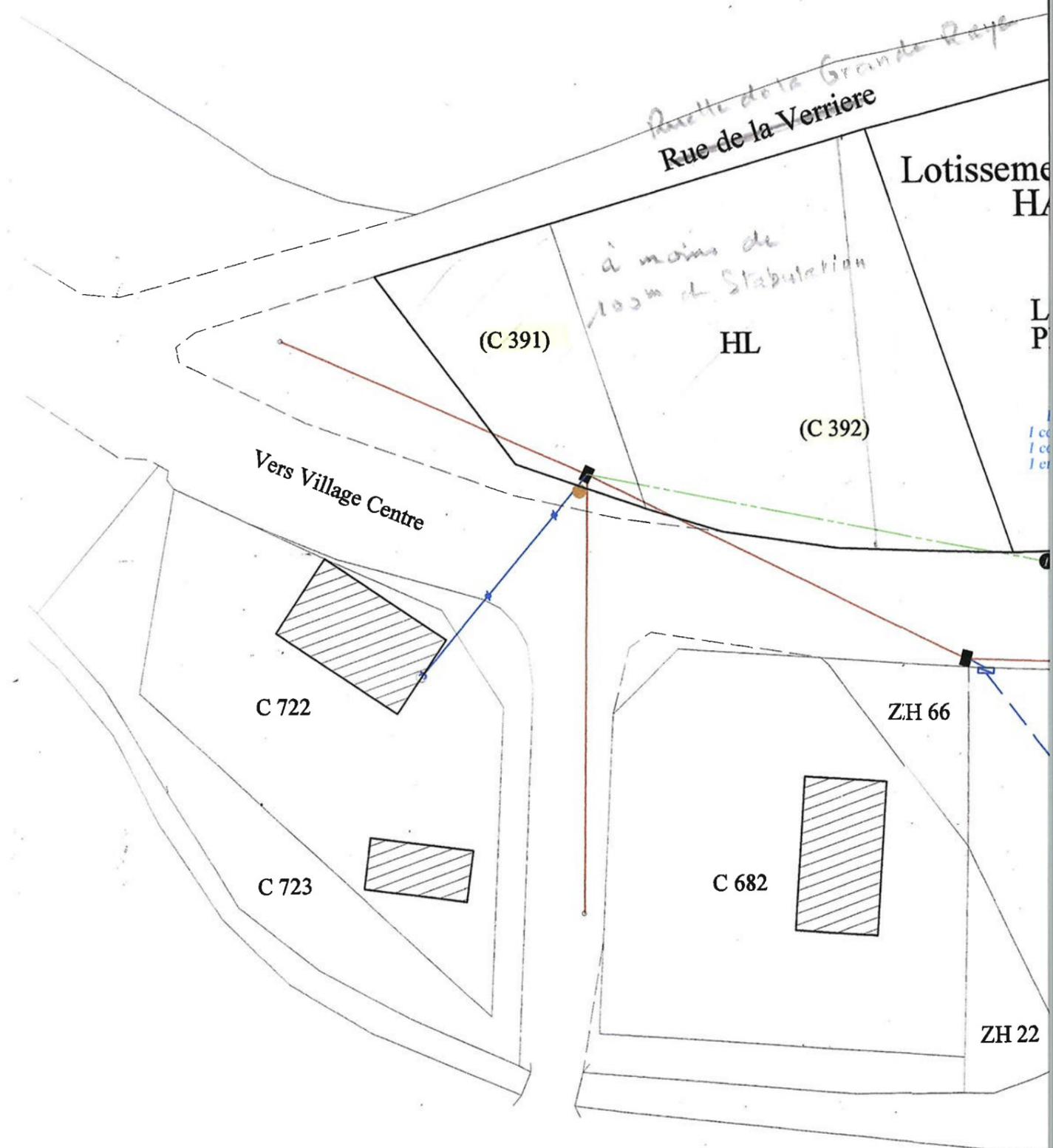
SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'ENERGIE DU DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-SAONE

5

20, Avenue des Rives du Lac  
70000 VAIVRE ET MONTOILLE  
Téléphone: 03 84 77 00 00 - Télécopie: 03 84 77 00 01  
Email: contact@sied70.fr

LEGENDE

- - Poteau en béton armé existant à conserver
- (red) - Ligne aérienne basse tension existante à conserver
- (blue with arrows) - Branchement aérien à basse tension existant à conserver
- (green dashed) - Ligne téléphonique aérienne existante à conserver
- (red dashed) - Réseau souterrain à basse tension existant à conserver
- (blue dashed) - Branchement souterrain à basse tension existant à conserver
- (red dashed) - Réseau souterrain basse tension projeté
- (blue dashed) - Branchement souterrain basse tension projeté
- ☒ ● - Luminaire d'éclairage public existant à conserver



COMMUNE : LA-CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN

Echelle : 1/1/500	Date : 23.09.09	Version : 1	23.09.09	Avant Projet Définitif
Dessiné par : GM	Affaire suivie par : GM		Dates	Modifications

Extension du réseau concédé d'électricité  
pour le lotissement privé de Monsieur  
HARRAND route de Saint-Gand

DOSSIER : D 3314

RESEAUX PROJETES

PLAN : 1/1

ZH 21

Les prestations du SIED 70 ne comprennent pas les travaux de terrassements, ils seront à prévoir dans le cadre des VRD du lotis

ZH 19

Pose :  
1 coffret borne type S22  
1 coupe circuit monophasé 90A  
1 barette de téléport

Lot n°6  
Phase 2

Pose :  
1 coffret borne type S22  
1 grille d'étoilement 95°  
1 mise à la terre du neutre  
1 coupe circuit monophasé 90A  
1 barette de téléport

Lot n°3  
Phase 2

Un réseau de téléport sera installé dans le lotissement

ent privé de Monsieur Hervé  
ARRAND à desservir

Lot n°5  
Phase 2

ZH 20

ot n°1  
hase 1

Lot n°2  
Phase 1

(ZH 21)

Lot n°4  
Phase 2

(C 393)

Pose :  
1 coffret borne type S22  
1 coupe circuit monophasé 90A  
1 barette de téléport

Pose :  
1 coffret borne type S22  
Grille de repiquage  
1 coupe circuit monophasé 90A  
1 embase de téléport

Pose :  
1 coffret borne type S22  
1 coupe circuit monophasé 90A  
1 embase + barette de téléport

Boîte de dérivation BTA 150°/35°/35°  
Pose :  
1 coffret borne type S22  
1 coupe circuit monophasé 90A  
1 barette de téléport

Ligne FT aérienne existante

Chemin Départemental n°23

2.5 m

Panneau  
Agglomération

CPA existant à conserver  
Vers poste "Village"

Boîte de dérivation BTA 150°/95°

PBA 11 D 2.5 existant à conserver  
ES, Ferr. FT, Desc. FT, LEP  
Pose : RAS BT 4x35°

EP 2x16 Cu Exis.  
BTA 3x95°/1x50° AL EXIS.

ZH 71

ZH 23

ZH 24

ZH 68

PBA 11 D 6.5 existant à conserver  
EAS, embouts, Ferr. FT, Desc. FT, 1 b4S  
MAIN, RAS BT 95°, RAS EP 2x16°  
Coffret sectionnement EP

ZH 72

ZH 70

